



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du cabinet, de la sécurité
intérieure et de la protection civile**

MESSAGE OPÉRATIONNEL

		Degré d'urgence		Degré de protection	
Date :	01/07/25	IMMÉDIAT	X	TRÈS SECRET	
Heure de rédaction :	21h30	NORMAL		SECRET	
Rédacteur :	Céline DEPOND			DIFFUSION RESTREINTE	
Tél :	06 78 71 79 39			NON PROTÉGÉ	X

Objet :	ÉPISODE DE POLLUTION - DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION POUR L'OZONE				
Validité :	A compter du Mercredi 02/07/2025 entre 05h30 et minuit				
Destinataires	Pour action		Pour information		
	MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DÉPARTEMENT CONSEIL DÉPARTEMENTAL ARS SAMU DDT DDETS DDPP DSDEN DIPN GGD SDIS		STANDARD PRÉFECTURE BRECI SDNUM SOUS-PRÉFECTURES UME AMR		

DÉBUT DE TEXTE

POLLUTION A L'OZONE – PRÉVISIONS DE PERSISTANCE DE L'ÉPISODE DE POLLUTION – ADAPTATION DES MESURES RESTRICTIVES MISES EN PLACE

Pour la journée de demain mercredi 02 juillet 2025, Airparif, association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France, prévoit une persistance de l'épisode de pollution actuellement en cours, avec toutefois une diminution des concentrations de polluants en ozone comprise entre 170 µg/m³ et 200 µg/m³, soit un dépassement du seuil d'information-recommandation fixé à 180 µg/m³. Météo-France annonce la fin de la vigilance rouge et le passage en vigilance orange "canicule" sur l'ensemble de la région Île-de-France, à compter du mercredi 02 juillet 2025 06h00 du matin. Une baisse progressive des températures est prévue

durant les prochains jours sur l'ensemble de la région, avec une fin d'épisode caniculaire envisagée pour mercredi soir.

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation météorologique et des seuils de polluants demeurant élevés, les mesures restrictives en cours sont adaptées.

Concernant le trafic routier :

- **Réduction de la vitesse maximale autorisée :**
 - à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h.
 - à 90km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110 km/h.
 - À 70 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 90 km/h, ainsi que sur les routes nationales et départementales limitées à 80 km/h ou à 90 km/h.
- **Obligation de contournement par la rocade francilienne** pour les véhicules en transit dont le PTAC excède 3,5 tonnes.
- **Mesures complémentaires, notamment :**
 - Interdiction des opérations de brûlage à l'air libre.
 - Report des travaux d'entretien ou de nettoyage émetteurs de composés organiques volatils (outils à moteur thermique, solvants, vernis, colles, peintures,...).
 - Pour le secteur industriel, certaines installations classées pour la protection de l'environnement font l'objet de prescriptions particulières dans leurs arrêtés d'autorisation en cas de déclenchement de la procédure d'alerte pollution.

La mesure restrictive de circulation différenciée sera levée à compter du mercredi 2 juillet 2025 à 06h00.

Des contrôles seront mis en place afin de s'assurer du respect de ces mesures.

Les services de l'État en Île-de-France restent mobilisés pour suivre la situation et limiter les conséquences de ces fortes chaleurs ainsi, il est recommandé à chacune et chacun d'adopter les bons réflexes :

- Limiter, dans la mesure du possible, les déplacements en voiture, de pratiquer le télétravail et, en cas de nécessité, de pratiquer le covoiturage ou d'emprunter les transports en commun.
- Limiter l'exposition à la pollution, notamment des personnes les plus vulnérables, en restant en intérieur durant les heures les plus chaudes.
- Privilégier les activités modérées.

- limiter l'exposition à la chaleur et à la pollution, notamment des personnes les plus vulnérables,
- en restant en intérieur et en évitant les pratiques sportives durant les heures les plus chaudes.
- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif,
- se rafraîchir le corps (au moins le visage et les avant-bras plusieurs fois par jour,
- manger en quantité suffisante, éviter l'alcool.

Le numéro vert *Canicule info service* est activé, contactez le 0800 06 66 66 (appel gratuit en France métropolitaine entre 8h et 19h).

Retrouvez l'ensemble des recommandations sanitaires et comportementales sur :

www.prefecturedepolice.paris.fr

www.ars.iledefrance.sante.fr

www.airparif.asso.fr

FIN DE TEXTE

Pour la préfète et par délégation,
la directrice de cabinet



Béatrice BLONDEL